

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

Date de convocation : 26 Juin 2018

Date d’Affichage : 26 Juin 2018

Nombre de Conseillers Municipaux : 23

Nombre de Présents : 16

Nombre de Votants : 18

L’an deux mille dix-huit le Mardi 3 Juillet, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Léger du Bourg Denis, légalement et individuellement convoqués le 26 juin 2018 se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Maire.

Etaient Présents : Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Chantal COPREZ, Madame Catherine JOBERT, Monsieur Jean-Baptiste MORISSE, Madame Laetitia MENARD, Madame Jacqueline BACOUILLARD, Madame Monique DUBOC, Monsieur Alain LAURENT, Madame Martine BARY, Madame Catherine RUBRECHT, Monsieur André LAURENT, Monsieur Cédric RICARD, Monsieur Romuald RUBRECHT, Monsieur Francis GROSJEAN, Madame Thérèse DERIVIERE/JULIEN, Madame Cécilia CARON.

Etaient absents excusés : Monsieur Thierry L’HERMITTE (pouvoir Monsieur Jean-Baptiste MORISSE), Madame Emilie VOLLOT (pouvoir Jean-Pierre GARCIA).

Etaient Absents : Madame Leila FAZNI, Monsieur Jérôme OSMONT, Monsieur Alexis POLLARD, Monsieur Manuel DESPOIS, Monsieur Nicolas HULBERT.

ORDRE DU JOUR

- 1°) Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juin 2018
- 2°) Modification budgétaire 2018
- 3°) Service public de l’énergie
- 4°) Festival Rock : tarifs de la buvette
- 5°) Création d’un potager communal pour alimenter la cantine du mercredi

6°) QUESTIONS DIVERSES

- Vente d'une parcelle communale – projet de rucher

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Martine BARY est élue Secrétaire de Séance.

1° Approbation du procès-verbal du 7 juin 2018

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2° Modification budgétaire 2018

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de présentation et de la délibération ci-dessous :

76599 Code INSEE	ST LEGER DU BOURG DENIS Budget communal M14	DM n°1 2018
----------------------------	---	--------------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DECISION MODIFICATIVE 01

Délibération n°2018/38

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21312 : Bâtiments scolaires	0,00 €	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0,00 €	135 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	158 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313 : Constructions	158 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	158 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	158 000,00 €	158 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Monsieur Romuald RUBRECHT demande le coût des travaux de la cheminée. Monsieur le Maire lui indique qu'ils sont de l'ordre de 20.000 € et rappelle que ces travaux étaient prévus dans les orientations budgétaires votées en début d'année. Monsieur le Maire explique qu'ensuite il les avait retirés du budget car il pensait que la cheminée ne serait pas accessible avec les travaux de construction des logements. Après s'être renseigné, Monsieur le Maire s'est aperçu que les travaux ne nécessitaient pas de faire venir sur site de gros engins et par conséquent que la cheminée serait accessible, Monsieur le Maire préfère donc inscrire au budget la dépense. Les travaux seront programmés pour la fin de l'année voire début 2019.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3° Service public de l'énergie

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération ci-dessous :

Nous, élus de la Commune de Saint Léger du Bourg Denis, réaffirmons que l'électricité et le gaz naturel sont essentiels à tous les aspects de notre vie : santé, mobilité, éducation, communication, niveau de vie. L'accès à une énergie sûre et abordable est fondamental.

Pour cette raison, nous considérons que l'électricité et le gaz naturel ne sont pas des biens marchands comme les autres et relèvent du service public, dans le respect de l'intérêt général. Les missions de service public ne peuvent se réaliser dans une logique de recherche du profit à court terme.

La réforme des marchés de l'énergie à l'horizon 2030 proposée par la Commission européenne (dite « 4ème paquet ») :

- Est en opposition à certains principes essentiels de service public et d'égalité de traitement en vigueur en France. Elle impose, notamment, la fin des tarifs réglementés.
- Est une menace sur l'avenir des entreprises du secteur et sur la sécurité d'approvisionnement de l'énergie qu'elles assurent.
- Est une menace sur le travail et sur les modèles sociaux, avec des situations de dumping social inacceptables.

Par conséquent, nous, élus de la Commune de Saint Léger du Bourg Denis défendons un projet de société qui fait sien un vrai service public de l'énergie, garant de la cohésion sociale, de l'égalité de traitement, de la solidarité et de l'optimum économique.

Ce service public de l'énergie doit reposer sur la qualification d'intérêt général de l'électricité et de gaz naturel et ainsi :

- Assurer la sécurité énergétique de tous en France,
- Assurer l'indépendance énergétique de la France,
- Lutter contre la précarité énergétique,
- Assumer les missions environnementales visant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Une copie de cette délibération sera transmise à Madame la Préfète.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4° Festival Rock – Tarifs de la buvette

Madame Chantal COPREZ donne lecture de la délibération ci-dessous :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT l'organisation du Festival Rock le 19 et 20 octobre 2018 ;

CONSIDERANT qu'une buvette sera proposée et qu'il convient d'en définir les tarifs ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

De voter les tarifs suivants :

- Bière 2,50 € ;
- Eau et café 0,50 € ;
- Soda 2 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5° Création d'un potager pour alimenter la cantine du mercredi

Monsieur Jean-Baptiste MORISSE donne lecture de la délibération ci-dessous :

Investie depuis plusieurs années sur la thématique du développement durable, la commune de Saint-Léger-du-Bourg-Denis s'est engagée dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire. Ce dernier vise à relever le défi collectif de la transition alimentaire en mobilisant l'ensemble des acteurs pour relocaliser une production alimentaire en faveur de notre territoire.

La commune souhaite donc développer un potager afin d'alimenter en fruits et légumes la cantine du mercredi midi, et ce à partir de septembre 2018. Notre objectif de production alimentaire municipale est de 300Kg de fruits et légumes frais (concombre, courgette, betterave, tomate, laitue, carotte, fraise, framboise,...).

Cette production sera respectueuse de notre biodiversité, de la nature et de notre santé et soucieuse de qualité.

Notre action s'inscrit pleinement dans la démarche de la COP21.

Les services de la commune seront engagés dans ce projet : une personne des espaces verts sur 2 jours hebdomadaires (3 sites de production), la restauration (adaptation du grammage des recettes et commandes à la consommation réelle, saisonnalité), ainsi que le service jeunesse pour sensibiliser les enfants à la lutte contre le gaspillage (trier, composter, identifier les aliments gaspillés et pourquoi...) et donner des informations nutritionnelles transparentes et didactiques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT la volonté de la commune de développer un potager pour alimenter la cantine du mercredi midi ;

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1 : d'approuver la réalisation d'un potager ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour déclarer cette activité agricole ;

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès des administrations compétentes une subvention.

Madame Cécilia CARON soutien ce projet mais regrette qu'il n'ait pas été débattu en commission développement durable. Monsieur Romuald RUBRECHT indique que la commune a déjà des difficultés à entretenir ses espaces verts et que mobiliser un agent pendant deux jours par semaine ce n'est pas raisonnable. Monsieur Jean-Baptiste MORISSE explique que ce sujet est un sujet d'avenir, notamment dans le cadre de la COP 21 et que la commune sera contrainte de monter ce type de projet dans le futur pour répondre aux nouvelles obligations. Monsieur Jean-Baptiste MORISSE ajoute qu'il ne faut pas voir uniquement en terme de coût mais d'un point de vue global avec une dimension éducative, en faisant le lien avec les autres projets tel que le rucher.

Monsieur Romuald RUBRECHT estime que ce projet coûte trop cher. Monsieur le Maire ajoute qu'il a eu un rendez-vous le jour même avec la Métropole sur le sujet de la COP 21 qui l'a informé que dans quelques années, si on ne respecte pas un certain quota de produits locaux ou bio, nous risquons d'avoir des pénalités. Monsieur Romuald RUBRECHT lui répond qu'à l'heure actuelle il connaît le coût du potager alors qu'il ignore tout des coûts futurs de ces éventuelles pénalités. Monsieur Romuald RUBRECHT répète qu'il est favorable au projet mais que ce n'est pas le moment. Monsieur le Maire indique que ce projet est un projet politique et que la commune a fait des efforts cette année en doublant les heures des deux personnes qui viennent en renfort aux espaces verts sur la période d'avril à octobre. Ces deux personnes ont d'ailleurs été mises à temps plein sur les mois de juillet et août. Monsieur Romuald RUBRECHT demande où en est le potager. Monsieur Jean-Baptiste MORISSE indique qu'il est démarré (300 m² derrière les services techniques). Pour Monsieur Romuald RUBRECHT il aurait fallu que ce projet soit débattu avant. Monsieur Jean-Baptiste MORISSE indique qu'il ne voit jamais les élus aux manifestations, aux Bureaux Municipaux qui sont ouverts à tous. Pour Mesdames Cécilia CARON et Thérèse DERIVIERE il fallait parler de ce sujet avant aux comités d'urbanisme et de développement durable et non pendant des manifestations. Les élus se sentent mis devant le fait accompli. Monsieur le Maire met fin au débat.

Cette délibération est adoptée à 13 voix POUR et 5 abstentions (Madame Cécilia CARON, Madame Thérèse DERIVIERE, Madame Chantal COPREZ, Monsieur Cédric RICARD, Monsieur Romuald RUBRECHT).

° Questions diverses

1. Vente d'une parcelle communale – projet de rucher

Monsieur Jean-Baptiste MORISSE indique qu'il s'agit de la parcelle A877 de 3.348 m² estimée par les Domaines à 4.000 € (1,20 €/m² - terrain agricole non constructible). Monsieur Jean-Baptiste MORISSE indique qu'il a rencontré une personne intéressée par le terrain pour y mettre un rucher (30 à 40 ruches). Monsieur le Maire indique qu'il s'agit aujourd'hui d'une information mais qu'une délibération sera nécessaire pour la vente du terrain. Monsieur Cédric RICARD demande si le terrain est pollué car il s'agit d'une ancienne décharge et il souhaite savoir si une étude a été faite sur le sujet. Monsieur Jean-Baptiste MORISSE lui répond que non.

Madame Thérèse DERIVIERE ajoute que la commune ne peut rien faire de ce terrain. Monsieur Alain LAURENT trouve que le terrain est grand pour un rucher. Monsieur André LAURENT demande si ce terrain ne pourrait pas sur le long terme être utilisé pour un potager surtout si avec la COP 21 nous sommes contraints. Monsieur Romuald RUBRECHT indique qu'à côté du potager on pourrait construire une salle des fêtes. Monsieur le Maire lui répond qu'il n'a pas le budget (environs 800.000 €).

2. Monsieur le Maire donne les résultats de l'étude menée sur la qualité de l'air de la Médiathèque. Ces résultats ne démontrent rien d'alarmant, on constate surtout un taux d'humidité élevé et la présence de formaldéhyde. En outre, Monsieur le Maire lit un mail envoyé par Madame CHAUVIERE, agent de la Médiathèque lui indiquant que depuis l'installation de la nouvelle VMC, l'air est plus respirable, une nette différence se fait ressentir.

Monsieur le Maire précise que suite à sa rencontre avec la Métropole le jour même, la commune a la possibilité de se faire accompagner pour les travaux de chauffage qu'elle souhaitait entreprendre à la Médiathèque.

3. Monsieur le Maire indique qu'à partir du 17 juillet 2018, les horaires de la Poste seront les suivants :
- Du lundi au vendredi de 14h à 16h45 ;
 - Le samedi de 9h30 à 10h45.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait réussi à retarder l'échéance en cassant la procédure la première fois mais qu'aujourd'hui il ne peut plus rien et le regrette.

4. Monsieur le Maire annonce aux élus que suite au départ à la retraite de Madame JEANNE, Sylvia VANDAMME sera nommée au poste de Directrice Générale des Services à compter du 1^{er} septembre 2018.

5. Monsieur Cédric RICARD demande que la mairie intervienne pour contraindre les locataires de DIALOGUE d'entretenir leurs espaces verts. Il ajoute que l'attribution des logements n'est pas logique, les appartements les plus petits étant au rez de chaussée avec jardin alors que les plus grands sont aux étages. Mesdames Laëtitia MENARD et Catherine JOBERT indiquent qu'il faut faire un courrier au bailleur pour qu'il contraigne ses locataires à entretenir leurs jardins. Monsieur Cédric RICARD indique que les toutounets fonctionnent bien.

6. Monsieur Alain LAURENT constate que la balayeuse passe de moins en moins souvent et que les noues ne sont pas entretenues. Alain LAURENT regrette que le jeu derrière Bondu ne soit toujours pas réparé. Monsieur le Maire fait part des nombreux échanges que la commune a eu avec l'entreprise et qu'à plusieurs reprises l'entreprise a repoussé pour diverses raisons. Monsieur Alain LAURENT souhaiterait que la commune demande des dates butoirs écrites. Monsieur le Maire lui répond que c'est ce qu'il fait déjà mais qu'il n'a pas de solution.

Monsieur Alain LAURENT souhaite savoir si le chemin des écoliers va être terminé et souhaite une date butoir écrite.

Monsieur le Maire précise que le lendemain il voit la Métropole et il posera la question. Madame Cécilia CARON intervient en demandant la date d'intervention pour le parquet de la salle polyvalente. Monsieur le Maire précise qu'il a signé l'acte d'engagement la veille. Il ajoute que la commune envisage de déplacer le forum des associations car les travaux ne seront pas terminés en septembre. L'occupation des cours d'école est envisagée pour le forum.

7. Monsieur Romuald RUBRECHT demande si la municipalité est pour ou contre les véhicules banalisés privés pour le contrôle des vitesses. Monsieur le Maire lui indique qu'il est contre le fait que ce sujet soit délégué au privé mais qu'il est pour le contrôle de la vitesse. Monsieur Romuald RUBRECHT souhaiterait savoir s'il est possible d'interdire ce type de véhicule sur le territoire communal. Monsieur Jean-Baptiste MORISSE s'interroge sur la légalité.

Monsieur Romuald RUBRECHT indique qu'une autre commune a fait un arrêté pour interdire ces véhicules. Monsieur le Maire ne souhaite pas débattre de ce sujet en conseil municipal car il manque d'information et invite Monsieur Romuald RUBRECHT et les autres élus à lui transmettre des éléments d'information sur le sujet afin de délibérer en septembre.

Monsieur Romuald RUBRECHT souhaite connaître le planning de mise en place des deux projets soumis au vote citoyen. Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer avec une délibération. Il précise qu'il a eu quelques remarques sur l'extinction des lumières, notamment que les lumières restent allumées le samedi. Madame Cécilia CARON souhaiterait un débat en comité urbanisme et en comité de ville. Monsieur Jean-Baptiste MORISSE ne souhaite plus mettre en place de comité urbanisme et développement durable car il n'y a jamais de participant alors que le comité de ville fonctionne bien. Madame Cécilia CARON souhaiterait pouvoir être conviée pour pouvoir être présente. Pour Madame Cécilia CARON il n'y a pas d'élus au comité de ville. Monsieur Jean-Baptiste MORISSE indique qu'il n'y aura plus de comité urbanisme ni de comité développement durable. Madame Cécilia CARON prend acte de cette décision. Monsieur le Maire propose de faire une réunion de travail avec les membres du conseil en septembre. Les élus sont invités à faire des propositions. Madame Jacqueline BACOUILLARD indique que les personnes âgées sont contre l'extinction des lumières.

8. Madame Chantal COPREZ salue la réactivité de certains habitants suite au départ de feu lors du feu d'artifice de « Saint Léger en fête ».
Elle précise qu'un film sur la journée et le feu d'artifice sera bientôt en ligne.
9. Madame Thérèse DERIVIERE souhaite savoir si avec la pluie le goudron chemin des écoliers a tenu.
Monsieur le Maire indique qu'il n'y est pas encore passé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.